

**AVIS DE PUBLICITE**  
**APPEL A CANDIDATURES - MARCHE PLACE MARECHAL LECLERC**

**Objet :** Marché de plein-air sur la Place Maréchal Leclerc

**Cadre Juridique :** L'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester ».

**Contexte :** Dans le but d'offrir aux habitants une animation répondant à la recherche de convivialité et de proximité, la ville de CHATEAU-THIERRY décide de créer un nouveau marché communal.

**Lieu d'implantation :** Place Maréchal Leclerc

**Dates de l'activité :** 28 mai, 18 juin, 28 juillet 2021

**Durée de l'occupation :** De 18h00 à 21h00

**Dossier de candidature :**

Le dossier de candidature est à retirer soit auprès de la Police Municipale, 1 place de l'Hôtel de Ville, 02400 CHATEAU-THIERRY, soit par téléchargement sur le site internet de la Ville de CHATEAU-THIERRY.

**Dépôt de la candidature :**

La candidature est à déposer auprès du :

Service de Police Municipale  
1 place de l'Hôtel de Ville  
02400 CHATEAU-THIERRY

par courrier ou par mail à : [policemunicipale@ville-chateau-thierry.fr](mailto:policemunicipale@ville-chateau-thierry.fr)

**Activités admises :**

- Métiers de bouche (charcutier, fromager, boulanger...)
- Stands de dégustation et de promotion des produits du terroir

La sélection se fera lors d'une commission. A l'issue, la Ville répondra par courrier qu'il soit favorable ou défavorable, dans un délai raisonnable.

**DOSSIER DE CANDIDATURE  
MARCHE PLACE MARECHAL LECLERC**

Nom : .....

Prénom : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Mobile : .....

Courriel : .....

**Produits vendus** : .....

**Vos besoins** :

- Métrage : ..... ml
- Présence d'un véhicule : oui  non
- eau : oui  non
- électricité : oui  non

**Joindre les documents suivants** :

- Photocopie de la pièce d'identité
- Photocopie de l'extrait de Kbis de moins de 3 mois, inscription au registre du commerce ou registre des métiers de l'artisanat.